INFORMATION
D24SGVP-012853

Exercice du droit de préemption urbain, sur le lot n° 3 de l'immeuble situé 2 rue Collette/87 avenue de Saint-Ouen, à Paris 17e.

La Maire de Paris

Vu les articles L210-1, L210-2, L211-1 et suivants et L213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 déléguant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'acquisition reçue en Mairie de Paris le 4 septembre 2024 et portant sur le lot n° 3 de l'immeuble situé 2 rue Collette/87 avenue de Saint-Ouen à Paris 17e, appartenant à Mme Pascale SEMIN épouse FRENTZ, Mme Marie SEMIN épouse GUIRLET et M. Jean-Louis GUIRLET, cadastré section DN n° 16, au prix de 6 600 000,00 € en valeur « partiellement occupé » ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 9 septembre 2024 ;

Considérant que le 17e arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 19,2 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 3 octobre 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la demande d'acquisition de 6 600 000,00 €, sur

le lot n° 3 de l'immeuble situé
2 rue Collette/87 avenue de Saint-Ouen à Paris 17e

en vue de réaliser un programme d'environ 12 logements locatifs sociaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 4 octobre 2024